VILLE DE CLERMONT FERRAND

CLERMONT-FERRAND

Rapport 2014
Développement Durable

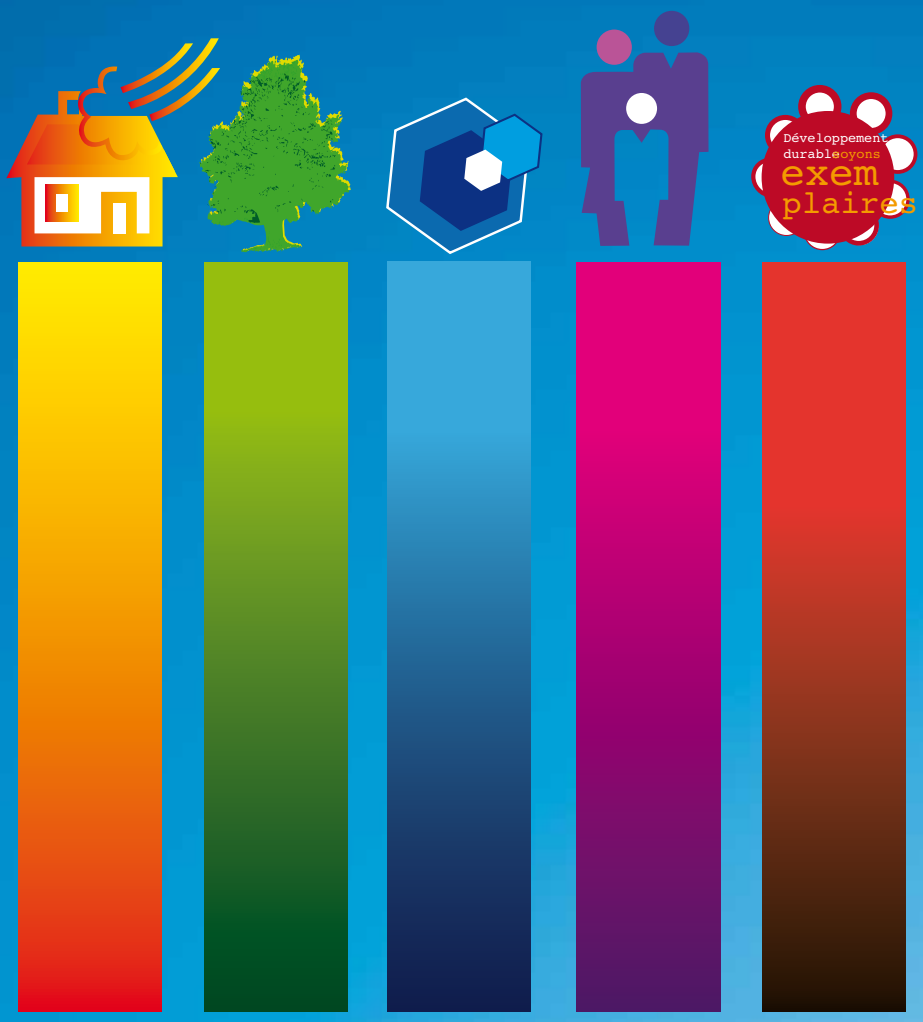

www.clermont-ferrand.fr

Édito

Un développement qui agit aujourd'hui sans compromettre demain !

Nicolas Bonnet,
Adjoint à l'Écologie urbaine, au développement durable, à l'eau et assainissement.

En 2014, Clermont-Ferrand a décliné le développement durable au plus près des habitants pour imaginer la ville de demain. Penser développement durable, agir pour un développement durable !

Une ville à l'écoute des citoyens et tournée vers l'avenir : avec le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et la modification des Conseils Citoyens de la Vie Locale (CCVL) pour une meilleure concertation.

Une ville exemplaire et respectueuse de ses ressources : avec l'abandon progressif des pesticides sur l'espace public et la labellisation « refuges LPO » des parcs Montjuzet et Creux de l'Enfer.

Une ville solidaire : avec l' ouverture de l'espace Nelson Mandela et de la crèche Barbecot, structures bâties aux normes de construction durable et avec des actions renforcées en faveur de toutes les générations.

Une ville attractive : avec une offre de loisirs sportifs et culturels reconnue, comme l'exposition « le Tumulte gaulois » et le Festival International du Textile. L'accueil des services de la Ville a d'ailleurs reçu le 1er prix du baromètre AFNOR pour la qualité de ses relations avec les usagers.

Et puisque « Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants », tous ensemble nous allons continuer à faire de Clermont une ville durable dans le respect des ressources naturelles et des écosystèmes.

Olivier Bianchi
Maire de Clermont-Ferrand

Sommaire

THÈME I :
La lutte contre le changement climatique p5

THÈME II :
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources p12

THÈME III :
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations p17

THÈME IV :
L'épanouissement de tous les êtres humains p22

THÈME V :
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables p27

Rapport 2014 développement durable de la Ville de Clermont-Ferrand, août 2015 - Édité par la Ville de Clermont-Ferrand - 10, rue Philippe-Marcombes, 63033 Clermont-Ferrand Cedex1 - Tél. 04 73 42 63 63 - Fax 04 73 42 63 39 - Directeur de la publication : Nicolas Bonnet - Conception : M3E (Mission Écologie urbaine, Énergie, Environnement) de la Ville de Clermont-Ferrand - Coordination générale et secrétariat de rédaction : Hervé Marchand - Rédaction : M3E, Hervé Marchand - Photographies : Sandrine Chapuis, Philippe de Paredes, Rémi Boissau, Danyel Massacrier - Photothèque : Nicole Thivat - Graphiques : Betsy Garcin - Maquette originale et illustrations : Serge Delpic - Secrétariat : Maryline Labre - Réalisation et Impression : SIC - Tirage : 200 exemplaires.

10-31-2211 / **Certifié PEFC** / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

La lutte contre le changement climatique

Le patrimoine de la Ville toujours moins carboné

L'année 2014 confirme la baisse des volumes de consommation des énergies thermiques (gaz, fioul, chauffage urbain) avec une économie de plus de 21 % par rapport à 2004. Les raccordements de nombreux bâtiments au réseau de chaleur bois mis en service fin 2013 permettent d'atteindre 16 % d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique du patrimoine municipal. Ainsi, les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de près de 35 % depuis 2004.

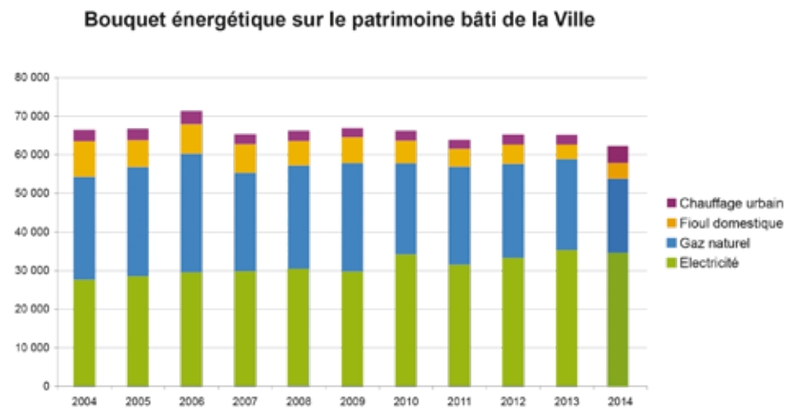

Les étiquettes énergie et CO_2 affichent la même tendance à la «baisse».
L'étiquette CO_2 passe de la classe C à la classe B dès 2014 !

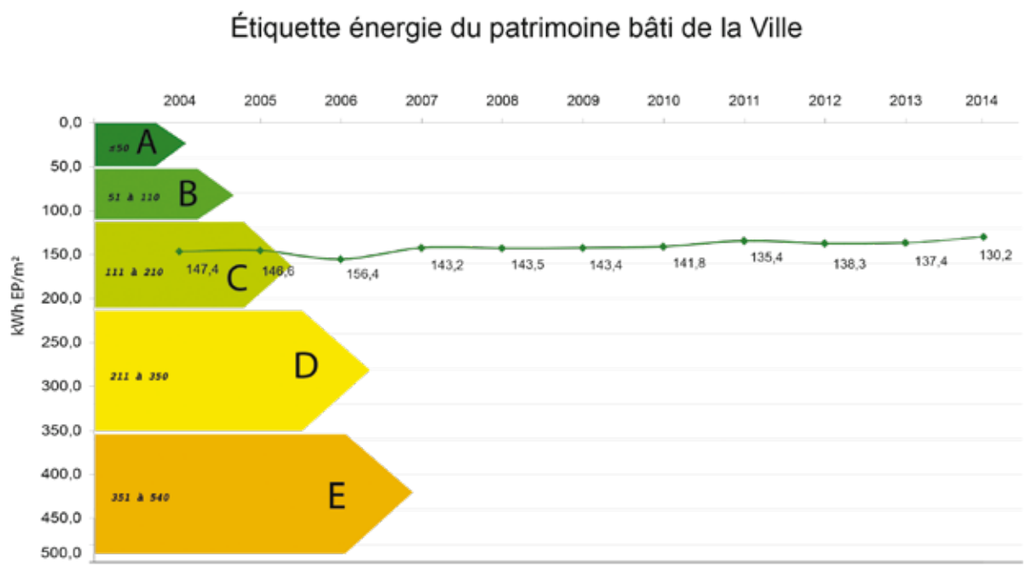

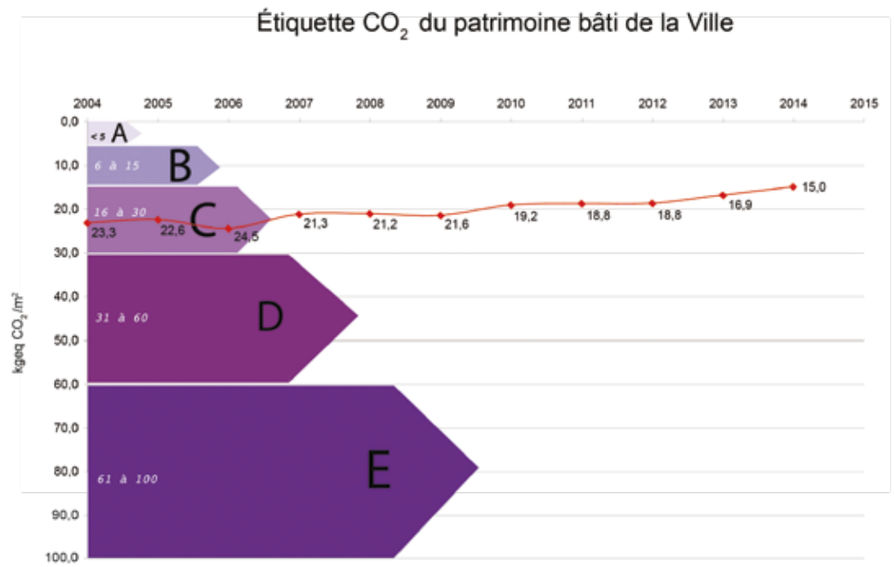

Raccordement du gymnase Thévenet au réseau de chaleur de Logidôme

Dans le cadre du développement des réseaux de chaleur, outil indispensable pour vectoriser massivement des énergies renouvelables ou de récupération, la Ville de Clermont-Ferrand a souhaité raccorder le gymnase Thévenet au réseau de chaleur propriété de Logidôme à Saint-Jacques. Ce raccordement s'inscrit dans une volonté commune de densifier les réseaux existants tout en réduisant le recours aux énergies fossiles.

Le PLU : Projet de vie, projet de ville

Depuis 2013, la Ville de Clermont-Ferrand est activement engagée dans l'élaboration de son PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le diagnostic a été réalisé en 2013 avec l'aide de bureaux d'études pluridisciplinaires. La concertation avec les habitants sur ce diagnostic a eu lieu en juin 2013 dans le cadre de 2 grandes réunions publiques menées sous forme d'ateliers participatifs.

Sur la base de ces travaux, l'année 2014 a été l'année d'élaboration du projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et de concertation avec les habitants sur ce projet.

Le projet urbain du PADD est basé sur un triptyque combinant le social, l'économie et l'environnement, décliné dans chaque orientation du PADD :

- la «ville créative» qui contribue à l'emploi et à l'attractivité par l'innovation et l'expérimentation;
- la «ville nature» qui respire, innove sans détruire, retrouve l'eau et un sol fertile ;
- la «ville pour tous» qui crée de la mixité et du lien social au travers d'une reconquête des espaces de vie en commun

La philosophie du PADD est déclinée à travers 7 grandes orientations :

1. un nouvel équilibre pour une nouvelle étape de croissance
2. la ville des savoir-faire
3. un sol fertile pour la biodiversité et de nouveaux usages
4. l'existant comme ressource
5. un cycle stable, sain, performant pour des modes de vie durable
6. la mobilité comme mesure du territoire
7. la métropole des proximités

Une grande exposition d'échanges «Projet de vie, projet de ville» sur les orientations du PADD s'est tenue salle Gaillard du 3 au 27 septembre 2014. Un des objectifs principaux de cette exposition était de recueillir l'avis des Clermontois et visiteurs sur le projet du PADD. Elle a connu un grand succès avec plus de 2 300 visiteurs et 663 contributions recueillies via des tableaux d'expression libre, un registre, des questionnaires et un forum sur internet. 80 % des participants se sont déclarés favorables au contenu des 7 orientations du PADD. Les thèmes de la nature en ville et de la mobilité ont été les plus fédérateurs. Les contributeurs ont demandé plus d'espaces verts dans la ville, de parcs et jardins, ainsi que des transports en commun plus performants, des pistes cyclables et une ville plus agréable au piéton. Sur les autres thématiques, les Clermontois se sont montrés attachés aux aménagements et commerce de proximité, à la valorisation du patrimoine, la redécouverte de la Tiretaine, la qualité architecturale et la mixité sociale.

Ces contributions ont permis de consolider le projet du PADD, hiérarchiser ses objectifs et fixer les priorités.

Après la présentation du projet de PADD au conseil municipal suite à la concertation, 2015 devrait être l'année d'élaboration des autres pièces du PLU : Orientations d'Aménagement et de Programmation, règlement et zonage.

La Ville s'est doté d'un dispositif de gestion de crise opérationnel

La Ville de Clermont-Ferrand est exposée à différents risques majeurs dont certains vont s'intensifier avec les changements climatiques.
C'est le cas des risques inondations, météorologiques et mouvements de terrain de type retrait-gonflement des sols argileux.

Pour y faire face et pour répondre à ses obligations réglementaires, la collectivité a mis en place une organisation opérationnelle de gestion de crise lui permettant d'intervenir 24h/24, 7j/7.
Le Maire, premier acteur de terrain, est directeur des opérations de secours (DOS) tant que le Préfet ne « prend pas la main ».

L'organisation communale repose sur un document fondateur, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui contient un inventaire et une analyse des risques pouvant impacter la Ville, le schéma d'alerte, l'organisation de crise, des procédures spécifiques et une banque de données.

La structure de gestion de crise est constituée par le poste de commandement communal (PCC) qui peut être activé par le Maire à tout moment et qui permet de concentrer l'information et la prise de décision en un même lieu.

Dirigé par la Directrice Générale des services et composé de cadres et agents de la Ville, le PCC est composé de 4 cellules qui ont pour mission le renseignement, la communication, la gestion des mouvements de population et la logistique.

Il dispose également d'un standard téléphonique de crise animé par 6 standardistes formées à la gestion des appels liés à une crise.
Un numéro vert peut être activé à tout moment.

Un centre d'hébergement d'urgence communal (CHUC) pouvant accueillir, héberger et restaurer jusqu'à 350 personnes peut également être mis en place au sein de la Maison des sports. Il dispose de sa propre organisation de commandement et il est pré-équipé en lits, couchages et kits sanitaires.
Afin d'assurer le fonctionnement de ces différents dispositifs, des groupes d'appui composés d'agents municipaux recrutés sur la base du volontariat ont été constitués. Actuellement la Ville peut compter sur 120 agents mobilisables 24h/24 pour remplir des missions d'accueil téléphoniques ou d'encadrement de sinistrés.

Afin déprouver l'opérationnalité de ces dispositifs, la réglementation oblige les collectivités à réaliser différents tests. Ainsi plusieurs exercices de cadres (sans mise en œuvre sur le terrain) ont été organisés. Un exercice de grande ampleur, simulant une explosion de gaz, impliquant près de 250 personnes et des partenaires (Pompiers, Police, GRDF, T2C, SMTC) avec activation du PCC, du CHUC et l'évacuation réelle d'un groupe scolaire, a permis de mettre en évidence la cohérence des dispositifs et de dégager des axes d'amélioration.

La fréquentation des transports en commun toujours à la hausse

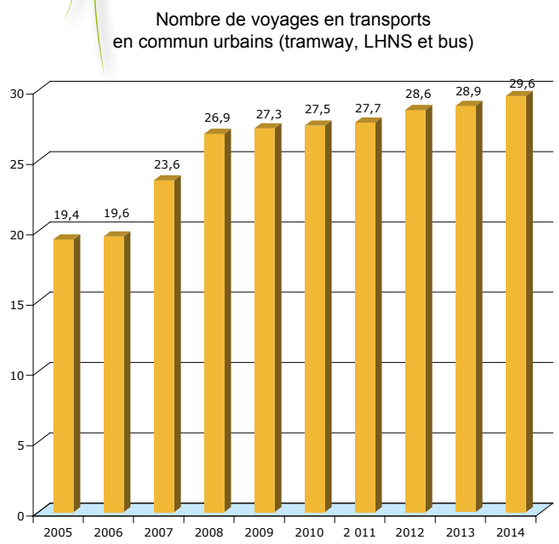

Depuis près de 10 ans, la fréquentation des transports en commun urbains ne cesse de progresser et c'est encore vrai en 2014. Certes la ligne A de tramway transporte à elle seule jusqu'à 65 000 voyageurs par jour mais le réseau de bus et de cars interurbains n'est pas en reste non plus avec un volume de voyageurs équivalent. Plusieurs améliorations ont notamment été apportées en 2014 par le SMTC : la création de la ligne 25 qui dessert la zone d'activités des Gravanches avec l'arrivée d'une grande enseigne internationale, la création de la ligne 33 qui dessert Saint-Beauzire et son biopôle où travaillent plus de 1 300 salariés, mais aussi la restructuration du réseau au nord de la commune pour accompagner au mieux l'extension du tramway au quartier des Vergnes.

C.vélo : une offre qui se renforce et une demande qui répond présent

En juillet 2014, 12 nouvelles stations et 120 vélos sont venus renforcer le dispositif de vélos en libre service proposé par le SMTC. Ces nouvelles stations permettent de desservir des pôles importants comme Montferrand, le CHU Estaing ou encore la Maison des sports.

Avec ses 22 stations et 220 vélos répartis sur le territoire, C.vélo offre une véritable alternative à la voiture en ville.

Les chiffres de location de vélo à la hausse le confirme :
plus de 21 000 déplacements ont été effectués en 2014.

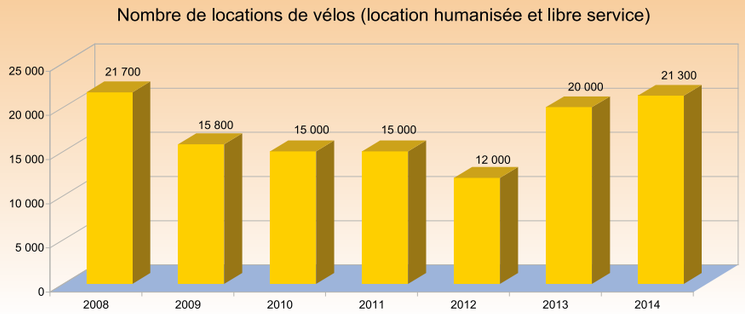

Source: SMTC - AC

Cette tendance devrait se confirmer en 2015 car le SMTC prévoit de créer 18 nouvelles stations permettant de mettre à disposition 180 vélos supplémentaires.

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

L'eau potable, une ressource indispensable à consommer avec modération

Depuis plusieurs années, la Ville cherche à diminuer la consommation d'eau potable domestique en améliorant le réseau et en sensibilisant les habitants. L'orientation à la baisse se confirme en 2014 mais les efforts sont encore nécessaires pour préserver cette ressource rare.

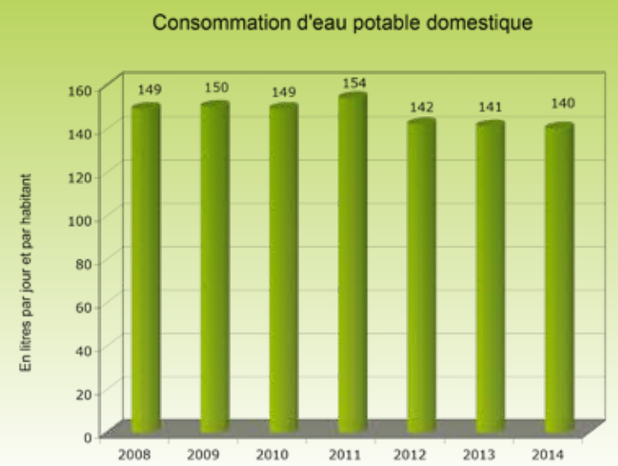

De moins en moins de produits phytosanitaires utilisés sur l'espace public

En avril 2013, la Ville a signé la charte Phyt'Eauvergne d'entretien des espaces publics avec pour objectif de respecter le niveau 2 : ne plus traiter chimiquement les espaces à risque fort pour la qualité de l'eau.
Pour respecter cet engagement, l'année 2014 a été consacrée à l'élaboration d'un plan de désherbage, à la mise en œuvre progressive d'une gestion différenciée des espaces verts, au test de matériel alternatif au traitement chimique, à la formation et sensibilisation des agents.

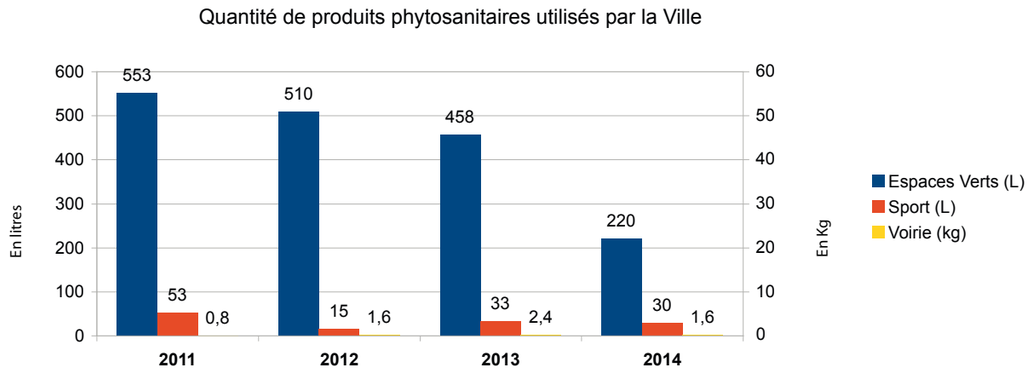

Le plan de désherbage s'est basé sur une cartographie et un classement des différentes zones de l'espace public selon le risque de pollution de l'eau. Tous les secteurs situés à proximité d'un point d'eau, en forte pente ou imperméabilisés ont été classés en risque fort et ne devront plus être traités chimiquement pour respecter le niveau 2 de la charte Phyt'Eauvergne. Cela représente 92 % de l'espace public. Ce plan de désherbage devrait être opérationnel en 2015.
Pour accompagner cette démarche, de nombreuses expérimentations ont été faites sur l'espace public pendant toute l'année 2014: la végétalisation des surfaces sablées, la micro-implantation de fleurissements sur trottoir, l'utilisation de plantes couvre-sol, l'emploi de paillis, la mise en œuvre de procédés de béton poreux en pied d'arbre…

La gestion différenciée des espaces verts a été expérimentée en 2014 sur les parcs Montjuzet et Creux-de-l'Enfer et devrait être généralisée à l'ensemble des espaces verts en 2015. La gestion différenciée consiste à adapter l'entretien d'un espace à ses usages, à sa localisation et aux attentes de la population. Ces espaces ont été classés selon 5 classes d'entretien, de l'intensif pour les espaces dits de prestige à un entretien très extensif pour les espaces dits naturels. Ce classement établi avec les agents gestionnaires est évolutif et correspond à une définition précise des tâches. Par exemple, une zone enherbée classée en espace champêtre sera tondue 6 à 8 fois par an contre 10 à 20 fois auparavant.

Des matériels de désherbage alternatif ont été testés en 2014 avant de lancer les marchés d'achat correspondant en 2015. Il s'agit de procédés de désherbage à eau chaude, de systèmes mécaniques par brossage sur pavés et enrobés ainsi que des systèmes mécaniques par sarclage sur les zones sablées.
Pour accompagner ces modifications importantes du travail des agents, de nombreuses sessions de formation ont été proposées et suivies : le certiphyto bien sûr mais aussi des formations sur la gestion différenciée des espaces verts.

Inauguration des refuges LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) aux parcs Montjuzet et Creux de l'Enfer

Le 13 septembre 2014, deux des principaux espaces verts de la ville, le parc Montjuzet et le parc du Creux-de-l'Enfer ont été labellisés refuge LPO. Il s'agit d'un « agrément mettant en valeur des espaces qui préservent et développent la biodiversité tout en offrant à l'homme une meilleure qualité de vie ».
Il atteste d'une démarche exemplaire et reconnue de gestion d'espaces verts respectueuse des équilibres écologiques. Les 2 parcs sont en «0 phyto» depuis plusieurs années et ce sont les premiers sites de la commune où la gestion différenciée des espaces verts a été mise en œuvre.
Cette démarche a été accompagnée par la LPO et le Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) qui ont réalisé un diagnostic de la faune et de la flore sur les deux parcs et fait des propositions de gestion. Ce diagnostic faune et flore permettra de mesurer l'impact de l'évolution des pratiques de la Ville sur la biodiversité des parcs.

Avec la labellisation de ces 2 parcs en refuges LPO, la Ville de Clermont-Ferrand poursuit ses objectifs de développement de la biodiversité, de la nature en milieu urbain et d'une trame verte sur l'ensemble du territoire.

L'inauguration des refuges LPO a été l'occasion le 13 septembre 2014 d'une journée d'animations proposées par la LPO, l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française) et le CEN au parc Montjuzet. Les enfants et leurs familles ont pu faire des ateliers de modelage, fabriquer des mangeoires et des masques d'animaux, dessiner, faire un grand jeu de piste et découvrir la biodiversité du parc notamment les 4 ruches installées depuis 2010.

Crédit photo : LPO Auvergne

Des espaces naturels majeurs protégés et valorisés

Plusieurs sites sur le territoire de la ville de Clermont-Ferrand présentent un grand intérêt écologique et patrimonial. Ils constituent des réservoirs de biodiversité au sein de la trame verte.

Pour protéger et valoriser ces différents sites, la Ville a signé des conventions de gestion avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN). Ce sont des conventions de longues durées (10 ans en général) qui présentent un double objectif :

- restaurer et entretenir les espaces et les habitats d'intérêts écologiques, géologiques et paysagers
- informer le public et sensibiliser les visiteurs sur la richesse de ces lieux.

Parmi ces différents sites, on peut citer :

- le Puy de Crouël : il s'agit du reliquat d'une cheminée de volcan, très rare en France. Ce site est classé Natura 2000 « vallées et coteaux thermophiles au sud de Clermont ».

Il fait l'objet d'un entretien régulier, d'inventaires floristiques et de visites encadrées car il offre une lecture paysagère exceptionnelle de l'agglomération grâce à son panorama à 360°.

- le Puy de la Poix : source naturelle de bitume.
  Le site qui était devenu une décharge sauvage a été nettoyé, débroussaillé et mis en valeur par l'installation de panneaux, la réalisation d'une plaquette, de visites encadrées…
- le secteur des Côtes abritant des arbres fruitiers de variétés anciennes (abricotiers, amandiers, châtaigniers…) et des espèces végétales de milieux secs protégées, dont des orchidées. Clermont Communauté a aménagé des sentiers de promenade. Sur le secteur clermontois, il fait actuellement l'objet d'un renouveau viticole prenant en compte les enjeux floristiques.
  Le Puy de Var est plus particulièrement protégé, car classé Natura 2000 « vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont ».

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Des animations intergénérationnelles toujours plus fréquentées

Les animations intergénérationnelles proposées par le CCAS et ses partenaires rencontrent de plus en plus de succès.

En effet, tout au long de l'année, de nombreux projets culturels, festifs et ludiques sont proposés au sein des établissements et des clubs.

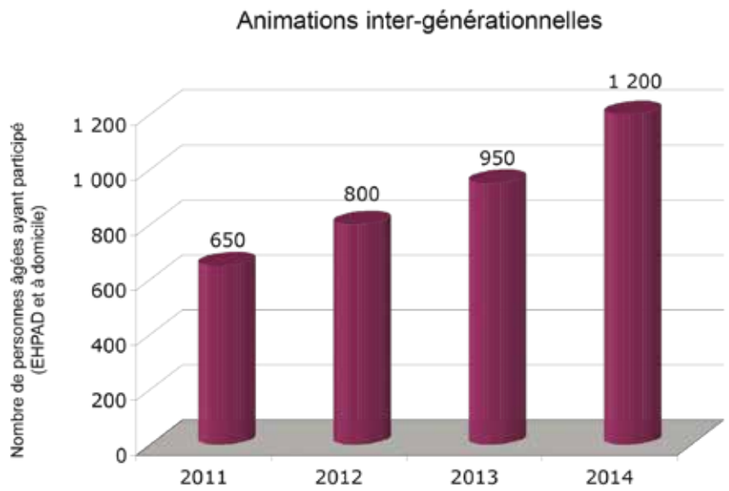

Le but est de :

- changer le regard porté par la société sur les réalités du vieillissement,
- renforcer la solidarité entre les jeunes et les aînés,
- valoriser toutes les contributions que peuvent apporter les personnes âgées à la qualité du tissu social au sein du territoire,
- favoriser la transmission des savoirs.

Lieu d'informations seniors

Le LIS est le nom de l'ancienne maison du retraité. C'est un centre d'accueil et d'information à destination des retraités et de leur famille, qui offre toutes informations relatives :

- aux services d'aide à la personne,
- aux conditions d'accès aux établissements,
- aux activités proposées par le service animation et vie sociale du CCAS en lien avec l'association Retraite Loisirs Solidarité (ARLS),
- aux autres services correspondant aux besoins des personnes retraitées.

C'est aussi le siège de l'ARLS, partenaire du CCAS.

De nombreuses actions pour favoriser le maintien à domicile comme l'aide aux courses

Pour lutter contre la solitude, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Clermont-Ferrand et l'association Retraite, loisirs et solidarité (ARLS) ont développé leurs dispositifs d'animation en faveur des personnes âgées à mobilité réduite.

Ainsi, tout au long de l'année, différents services sont proposés :

- des visites à domicile : un moment d'échanges et de réconfort,
- un service de portage de livres à domicile : romans du terroir, documentaires, biographies à gros caractères,
- une écoute téléphonique : la convivialité au bout du fil,
- des accompagnements en minibus pour des ateliers (équilibre, détente-relaxation, informatique, cuisine…) et des sorties (spectacles, restaurants, visites de sites, promenades…),
- des pauses musicales à domicile,
- contes et lectures à domicile.

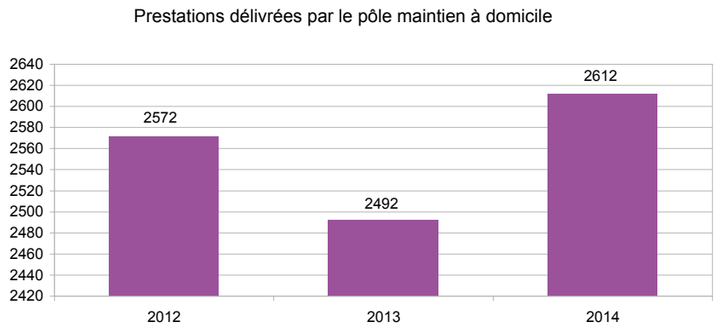

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale : une mission d'accompagnement global et une relation de confiance

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) poursuit sa politique de solidarité envers les Clermontois les plus fragilisés. La situation économique actuelle accroît les difficultés liées à l'emploi et induit des problèmes financiers et sociaux. La paupérisation peut toucher désormais tout un chacun : chômage, isolement, fragilités psychologiques, conduites addictives, handicap, difficultés de logement, etc. La fréquentation est en hausse dans les différents accueils. Le CCAS a fait le choix de porter toujours plus haut les valeurs de la solidarité. Le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de la Ville de Clermont-Ferrand et de son CCAS en est un exemple.

Le CHRS a vu le jour en 1998. À ses débuts, il s'installe à Montferrand et accueille 15 personnes. En 2006, il déménage au 26 rue Auger dans des locaux totalement neufs. Dès le début, le CHRS accueille uniquement des hommes seuls, majeurs et sans logement.

Aider à la resocialisation

Avec 36 places, dont 5 dédiées à l'accueil d'urgence, le taux d'occupation du CHRS s'élève à 99 % en 2014.
Le centre prend en charge des hommes seuls et sans logement, en situation de rupture sociale. Il s'agit par conséquent de mettre en place une mission d'accompagnement social global en direction des résidents.

« Action parentalité », un projet remarquable

Ce projet voit le jour en janvier 2014. Au sein du CHRS, les hommes accueillis sont presque toujours en situation d'échec, en situation de rupture sociale, familiale, conjugale. Certains, parmi eux sont aussi pères. Ils n'ont parfois plus de lien avec leur enfant, parfois il leur est simplement impossible de les recevoir ou de les accueillir avec un peu d'intimité. Les travailleurs sociaux du CHRS ont mis en place un groupe de travail social axé sur la parentalité. Ces temps d'échanges permettent à tous les pères présents de faire émerger des problématiques partagées, des vécus communs ou de trouver parfois ensemble des solutions. La priorité est de leur donner la parole afin qu'ils puissent retrouver aussi leur dignité de pères. Cinq d'entre eux ont ainsi repris contact avec leur enfant. Ce projet est né parce qu'il est important de prendre en compte la parentalité et l'environnement familial du résident pour une prise en charge efficace et globale.

Le CCAS met à disposition du CHRS un appartement de type F4, entièrement neuf et équipé, destiné à accueillir des pères avec leur enfant, pour quelques heures, quelques jours, un mois, selon le projet d'accompagnement social mis en place.
En 2014, l'appartement a été occupé 154 jours. Le reste du temps il peut être mis à disposition pour d'autres pères venant d'autres structures.
À noter que le CHRS de Clermont-Ferrand fait partie des quatre villes de France, avec Grenoble, Annecy et Caen, à avoir mis en place ce dispositif.

L'épanouissement de tous les êtres humains

Le nouvel équipement municipal l'Espace Nelson-Mandela dans le quartier de La Gauthière a ouvert ses portes au public en septembre 2014

Aboutissement d'un engagement municipal important pour les quartiers, et programmé dans le cadre du projet de rénovation urbaine, ce nouvel équipement est un outil de proximité au service des habitants et des associations du quartier. Il est aussi, grâce notamment à une salle de spectacle de 155 places, équipée des technologies et aménagements les plus récents, un outil d'appui à la politique culturelle de la Ville, voire du territoire communautaire.

Équipement de proximité mais aussi de rayonnement bien au-delà du quartier, ce nouvel espace est inédit de part sa configuration architecturale (surface, qualité des aménagements, diversité des usages) et des possibilités qu'il offre en termes de développement de projets, notamment culturels (programmation de Graines de spectacles, accueil d'événements existants comme le Festival Qu'en dira-t-on ?, les Trans'urbaines…).

Cet équipement a été nommé, de façon emblématique, Espace Nelson-Mandela pour célébrer la vie et l'œuvre de cette figure historique, prix Nobel de la Paix en 1990. Il offre ainsi un symbole particulièrement positif et signifiant pour les habitants du quartier de La Gauthière et pour l'ensemble des Clermontois.

Réhabilitation du marché Saint-Pierre

Jamais réhabilité depuis 1985, date de sa création, le marché Saint-Pierre a subi une rénovation des façades extérieures qui avait pour but de moderniser cet édifice, élément incontournable du commerce de bouche et de l'animation de l'hyper centre-ville de Clermont-Ferrand, à deux pas de la place de Jaude.

En concertation avec les commerçants et les riverains, un coloriste a travaillé et opté pour des couleurs sobres et modernes. Une nuance de gris qui s'éclaircit au fur et à mesure qu'elle s'élève a été retenue pour l'ensemble du bâtiment conservant ainsi une harmonie de couleurs avec les tons du centre historique. Le rouge fleur de lave qui reprend les couleurs du tramway, a été utilisé pour les encadrements et les huisseries.

Les vitrines des commerces donnant à l'extérieur du bâtiment ont été modernisées, et les parements des cornières d'angle remplacés par de la peinture allégeant et épurant la structure.

La crèche et le multi-accueil Barbecot ont ouvert leurs portes

La crèche Barbecot, après les structures provisoires de la place Maréchal-Fayolle, a retrouvé son emplacement initial avec une capacité d'accueil augmentée.

Cette nouvelle structure peut accueillir 90 enfants : 60 places en crèche collective et 30 places en multi-accueil (accueil régulier sur une durée limitée ou accueil ponctuel).

C'est un nouvel établissement, construit aux normes de construction durable, accessible en centre-ville, donnant aux enfants des conditions éducatives et de confort de grande qualité avec une cour intérieure, des salles adaptées aux différents âges des enfants et une cuisine collective pouvant assurer les repas et collations pour les enfants.

25 professionnels de la petite enfance sont ainsi mobilisés et dédiés au bien-être des tout-petits Clermontois : une puéricultrice, des éducatrices de jeunes enfants, une infirmière, des auxiliaires de puériculture, une cuisinière et des agents polyvalents.

Les musées clermontois ont attiré de nombreux visiteurs en 2014 grâce notamment au tumulte gaulois et au Festival International des Textiles Extra ordinaires (FITE)

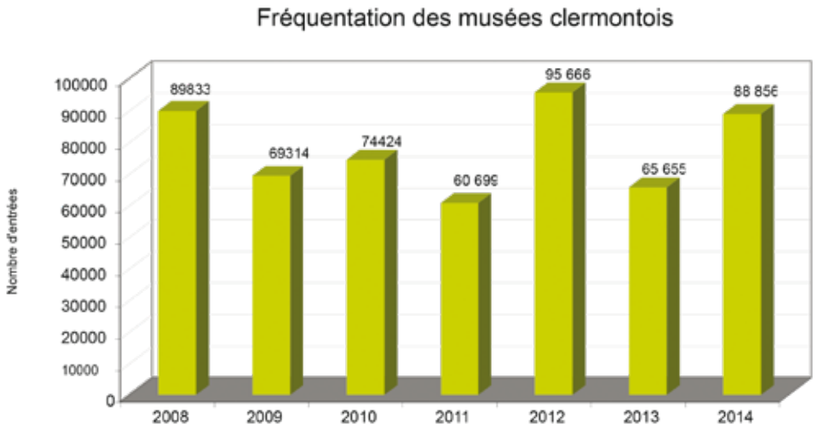

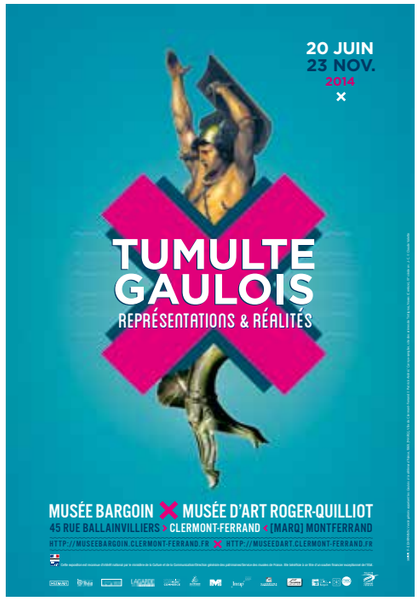

Tumulte gaulois

Cette exposition labellisée « d'intérêt national » par le Ministère de la culture et de la communication bousculait de nombreuses idées reçues sur l'image du Gaulois !
Le musée Bargoin et le musée d'art Roger-Quilliot de la Ville, fédérant leurs savoir-faire et leurs expertises, ont proposé une exposition d'envergure qui a ouvert une réflexion contemporaine sur un sujet que l'on pouvait croire connu et répété.

Cette exposition était fondée sur les importantes collections des musées clermontois et augmentée par les prêts de grandes institutions européennes telles que les musées du Louvre, d'Orsay, ou encore le musée des Beaux-Arts de Lausanne. Près de 300 pièces ont ainsi été exposées. Les visiteurs étaient invités à appréhender la réalité de la vie du Gaulois par les objets archéologiques d'un côté et l'imaginaire artistique de l'autre.
Tumulte gaulois fut une exposition au croisement de l'archéologie et de l'histoire de l'art qui, en regard des connaissances actuelles, interrogeait la réalité d'une culture, sa représentation, ses valeurs et l'usage qui en a été fait à travers les siècles jusqu'à nos jours. Elle a fait découvrir au public l'évidence de peuples raffinés et affirmait un regard nouveau sur l'image du Gaulois, attestée par la réalité archéologique du début du XXIe siècle.

Festival International des Textiles Extra ordinaires (FITE)

Le FITE a pour vocation de montrer les fragilités du monde à travers le textile et la photographie.
Au cœur du FITE 2014, co-organisé par l'association HS_Projets et le musée Bargoin, l'exposition conviait les cinq continents, comme une porte ouverte sur le monde.
L'exposition Renaissance permettait de découvrir des démarches de créateurs textiles et des photographes témoignant des situations des peuples et des territoires dans le monde. Elle répondait au principe du dialogue entre les collections anciennes et les créations textiles contemporaines.
Au-delà des textiles d'exception (formes, matières, significations), c'est surtout l'Homme qui était mis en valeur ; celui qui tisse, teint, coud, crée, vit et transmet.
« Géographiquement éloigné, l'ailleurs est là, tout près de nous, enrichissant, nous montrant d'autres possibles et surtout nous offrant l'occasion d'un voyage hors du commun ». Ce fut le cas, notamment grâce à la richesse et à la diversité des collections du musée, aux prêts d'institutions ou de collectionneurs. Les acquisitions de ces dernières années et les nombreuses collaborations avec des structures internationales inscrivent aujourd'hui le musée comme un établissement de référence, à l'expertise reconnue et recherchée.

Les CCVL : des modifications pour une meilleure concertation avec les habitants

Parce que la démocratie est l'affaire de tous, la Ville de Clermont-Ferrand a créé les Conseils Citoyens de la Vie Locale (CCVL). Au nombre de 12, ils permettent à chaque habitant d'être informé et de participer à la vie de son quartier. Afin de développer « le pouvoir d'agir » de chaque citoyen, soutenir les initiatives locales et faire de la participation citoyenne un principe de l'action publique, la Ville a souhaité clarifier le dispositif précédent des Conseils de la Vie Locale (CVL), et le renforcer.

Les CCVL sont ainsi composés :

- d'habitants de chaque quartier, volontaires et majeurs,
- d'associations du quartier, dont les comités de quartiers et associations de locataires et d'usagers,
- d'un élu-président, qui assiste à toutes les réunions de quartier et anime les débats. Les réunions sont prévues sur un rythme trimestriel.

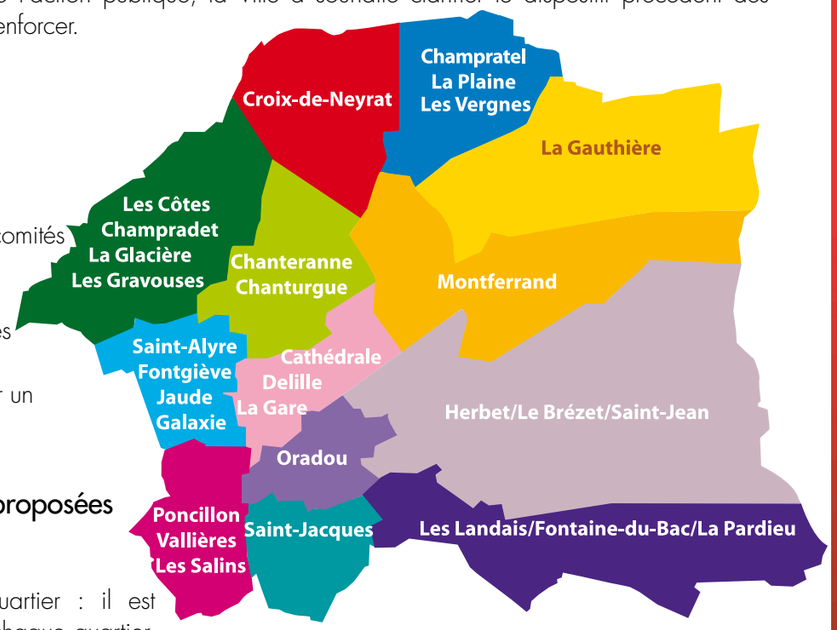

Deux échelles de réflexion sont proposées aux membres des CCVL :

- l'échelle locale, c'est-à-dire le quartier : il est proposé aux membres des CCVL de chaque quartier, de prendre en charge les débats et de prendre part aux décisions qui les concernent.
Cela peut aller jusqu'à expérimenter localement la distribution d'une enveloppe financière (ou son équivalent en activité des services techniques de la Ville). Le but : associer systématiquement la population à la définition des projets, afin de garantir une meilleure appropriation par tous, des équipements et des espaces publics.

- l'échelle globale, c'est-à-dire la commune ou plus large encore : sur les grands thèmes d'aménagement ou d'animation du territoire, le but est de faire participer la population aux décisions qui seront prises. Les membres des CCVL sont donc associés à ces réflexions, mais ne sont pas les seules instances consultées. En effet, chaque thème implique, par sa nature-même, l'association de publics ou de partenaires spécifiques (ex : Plan Local d'Urbanisme, Projet Éducatif de Ville). Les structures mises en place pour mener ces grands débats ne dépendent pas exclusivement de la démocratie de proximité mais résultent bien d'une démarche transversale portée par le plus grand nombre.

Une meilleure prévention santé des agents de la Ville et du CCAS

La Protection Sociale Complémentaire, la garantie santé, la garantie prévoyance (appelée également garantie « Maintien de salaire ») : depuis le 1er janvier 2014, la Ville et le CCAS participent financièrement pour les agents ayant souscrit une garantie santé labellisée auprès d'une mutuelle santé ou d'un organisme d'assurance.
La Ville dispose d'une convention avec la Mutuelle Nationale Territoriale à un taux de cotisation négocié permettant aux agents qui remplissent les conditions pour y souscrire de garantir 95 % de leur salaire (traitement et primes à caractère récurrentes) en cas de situation de demi-traitement (suite à maladie). La garantie prévue au contrat concerne l'option « incapacité de travail ».
Tous les agents municipaux peuvent bénéficier de cette participation, dès lors qu'ils justifient de plus de 6 mois d'ancienneté au sein de la collectivité (à l'exception des apprentis).
Par ailleurs, en 2014 le CCAS a renforcé son action pour diminuer le nombre d'accidents du travail : en complément des sessions de formation pour la prévention des risques liés à l'activité physique, les agents préventeurs se rendent sur le lieu de travail des agents et reprennent « les bons gestes » dans les situations de manutention.

Développement durable soyons exemplaires

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Semaine du Développement Durable : un temps fort chaque année pour sensibiliser les habitants

Depuis 2004, la Ville de Clermont-Ferrand participe chaque année à la semaine nationale du développement durable (qui deviendra semaine européenne en 2015). L'objectif de cette semaine est de sensibiliser les citoyens aux différents enjeux du développement durable et inciter tout un chacun à changer peu à peu ses habitudes.
Pendant cette semaine, de nombreux événements sont proposés : expositions, sorties découvertes, conférences débats, projections de films, ateliers, marchés, rencontres, animations, spectacles…

Beaucoup de partenaires sont associés à cette manifestation parmi lesquels l'Adil, l'Aduhme, Atmo Auvergne, le CEN, le cinéma le Rio, la CLCV, les comités de quartier, la Coopérative de Mai, le CPIE, la FFB, la LPO, Sauve qui peut le court-métrage, l'UBP, l'UNAF, VéloCité63…

Des actions d'accompagnement spécifique sont également proposées dans les écoles et les centres de loisirs pendant cette période, mais également pendant le reste de l'année pour les établissements qui le souhaitent. Les thèmes abordés sont variés : l'eau, les jardins, les gestes écoresponsables, la mobilité, l'énergie…

En 2014, le thème choisi pour la semaine du développement durable était "Consommer autrement…"

Sensibiliser régulièrement les agents aux écogestes

Un écogeste est un geste quotidien, souvent très simple, qui permet de diminuer son impact sur l'environnement.
La Ville et le CCAS sensibilisent les agents aux gestes éco-responsables et aux bonnes pratiques durables.
De nombreuses actions ont été mises en place sur les déchets, l'utilisation du papier, la consommation d'énergie…
L'implication et le comportement de tous les agents jouent un rôle important.

En 2014, une campagne de sensibilisation a notamment eu lieu pour sensibiliser les agents travaillant dans les bureaux : articles et autocollants pour rappeler d'éteindre les lumières, les ordinateurs et baisser le chauffage en partant.

Par ailleurs les consommations électriques liées à l'informatique sont en baisse constante depuis plusieurs années grâce à la programmation centralisée des stratégies de mise en veille et à l'achat de matériel à forte efficience énergétique. Le parc de PC migre progressivement sur les technologies labelisées « 80plus » au rythme de 20% du parc par an. L'éco-label « 80plus » garantit une efficacité de l'alimentation électrique de 80% minimum. De nouveaux boitiers PC compacts ont été achetés en 2014 permettant 30% de consommation en moins par rapport au label 85+.

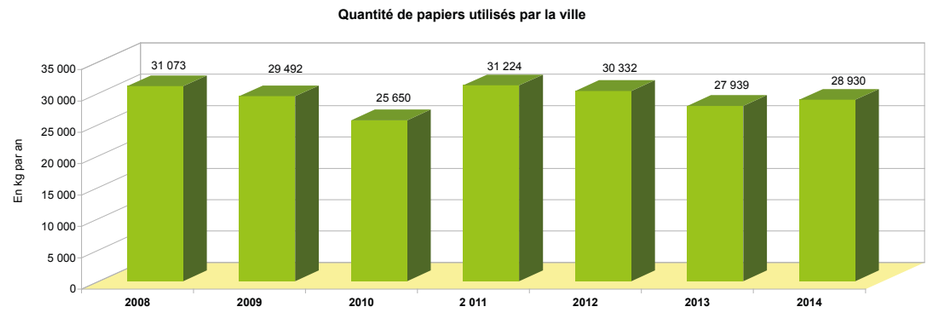

Des instruments d'écriture recyclés

La Ville participe au programme de TerraCycle depuis 2013 afin de collecter les instruments d'écriture usagés. Cette entreprise recycle (à 95 %) les instruments d'écriture usagés en produits d'usage courant (banc, arrosoir, poubelle…) ou en matières premières… Ces déchets évitent ainsi le centre d'incinération ou de stockage et contribuent à réduire nos besoins en matières premières vierges.
La Ville de Clermont-Ferrand fait partie du Programme de Points TerraCycle : le compte de la Ville est crédité de points en fonction de la quantité d'instruments d'écriture usagés envoyés qui peuvent être convertis en cadeaux solidaires ou en un don financier, au profit d'une association. En 2014, la Ville a collecté et envoyé 31,250 kg d'instruments d'écriture usagés à recycler.

L'accueil des services de la Ville reçoit le 1er prix du baromètre AFNOR pour sa « Qualité d'accueil et relation aux usagers »

Dès 2011, un travail d'amélioration de la qualité de l'accueil aux usagers et de la relation client a été entrepris au sein des services de la collectivité. En 2014, la Ville est arrivée en tête du classement des villes de plus de 100 000 habitants au baromètre AFNOR, récompensant la qualité de l'accueil et de la relation aux usagers.

Dans un premier temps, le dispositif d'évaluation de la qualité de l'accueil Qualiville® a été intégré au projet de réorganisation du service État civil. Les agents municipaux ont réfléchi à une organisation pour réduire le temps d'attente des usagers ou prendre en charge immédiatement celui-ci afin de l'orienter vers le bon interlocuteur.

Le réaménagement des locaux a aussi été au cœur du projet : plus de confidentialité pour les usagers, locaux mieux insonorisés, espace d'attente convivial.

Puis un travail d'amélioration et de sensibilisation de la qualité de l'accueil du service public a été engagé avec les agents de la Ville.

En 2014, quinze villes de plus de 100 000 habitants ont participé à l'enquête AFNOR et c'est la Ville de Clermont-Ferrand qui a remporté la première place dans sa catégorie.

Pour cette édition, des citoyens-mystères ont réalisé l'enquête durant le second trimestre 2014. Ils ont évalué les sites de l'Hôtel de Ville, de la mairie de Montferrand, du Centre municipal Allagnat et de la direction de l'urbanisme.

Les critères d'évaluation AFNOR

- l'accueil téléphonique et physique,
- l'accessibilité et la propreté des locaux,
- la signalétique et l'orientation dans les locaux,
- l'écoute, la courtoisie et la disponibilité des agents,
- la gestion des réclamations des usagers,
- les outils permettant une facilitation des démarches administratives, portant sur l'état civil, les pièces d'identité, les formalités d'urbanisme, les inscriptions à la restauration scolaire et aux activités péri scolaires

BAROMÈTRE AFNOR
QUALITÉ
Accueil & Relations usagers

Les EHPAD et les restaurants municipaux trient les bio-déchets

Le tri des bio-déchets est mis en place dans tous les EHPAD et dans les restaurants municipaux depuis 2014. Ce tri consiste à déposer les déchets alimentaires dans des sacs hydrosolubles puis à les stocker dans un container spécifique. Les déchets sont collectés une fois par semaine.
Par ailleurs, la récupération des huiles de cuisson a également été mise en place dans les restaurants.

Webencheres.com
Les occasions des collectivités et établissements publics

Plateforme de vente aux enchères : une 2ème vie pour le mobilier et matériel du CCAS

Afin de pouvoir valoriser au mieux les mobiliers, matériels et équipements obsolètes du CCAS, ces objets sont vendus sur une plateforme de vente aux enchères, dont les vendeurs sont des acteurs publics.
Chaque particulier ou acteur public peut acheter les objets mis en vente. Plusieurs ventes sont organisées chaque année.

Mise en service du quadricycle électrique Twizzy au CCAS

Afin de limiter l'impact sur l'environnement des déplacements professionnels et à l'occasion des remplacements de véhicules de service, des véhicules électriques de type quadricycles ont été acquis. Ils sont utilisés pour les missions en centre ville (services de soins infirmiers à domicile, services de maintien à domicile le soir, services techniques, informatiques,…).
Ces trois actions participent à la sensibilisation du personnel et, par voie de conséquence, au développement de l'écocitoyenneté.

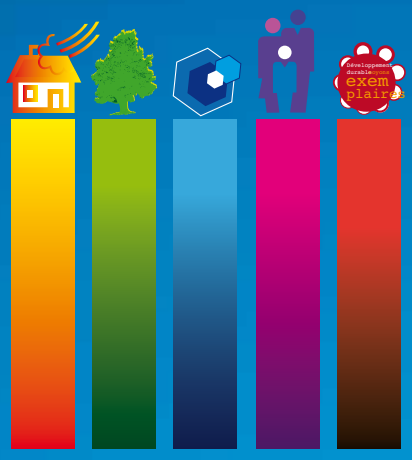

Hôtel de Ville
10, rue Philippe-Marcombes
63033 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 63 63
Fax 04 73 42 63 39
contact@ville-clermont-ferrand.fr

VILLE DE CLERMONT FERRAND

www.clermont-ferrand.fr